

## CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

- **Qu'est-il attendu de cette continuité pédagogique ?**

La continuité pédagogique doit permettre aux élèves de ne pas oublier les apprentissages effectués, et de continuer à progresser. Elle vise aussi à orienter les familles vers des activités variées afin de limiter le recours massif aux écrans récréatifs.

- **Dois-je tenir les progressions prévues pour cette période ?**

La continuité pédagogique à domicile ne peut pas proposer le même rythme de travail que la présence à l'école, en groupe classe, sous le guidage professionnel de l'enseignant. Les activités proposées seront en cohérence et en continuité avec les séquences d'enseignement en cours, mais il serait contreproductif de vouloir exiger le même travail que celui prévu en classe.

- **Dois-je fournir du travail chaque jour à mes élèves ?**

Il est préconisé d'établir un contact régulier avec les élèves, à chacun de décider d'une modalité et d'une fréquence (courriel, classe en ligne, Blog / la moitié des enfants le matin, l'autre l'après-midi / la moitié des enfants le lundi et le jeudi matin, les autres le mardi et le vendredi, etc...). Une harmonisation de cette organisation en équipe d'école sera intéressante, et facilitante pour les familles qui ont plusieurs enfants.

- **Dois-je corriger les travaux ?**

Selon les activités proposées, vous pouvez prévoir un retour pour l'élève, soit en classe en ligne sous un format de question/réponse en direct avec un groupe d'élèves, soit en postant une vidéo, soit en proposant un corrigé explicite le lendemain ou le surlendemain, sous forme de document. L'enfant doit pouvoir s'autoévaluer.

- **Et comment vais-je évaluer les progrès et renseigner le LSU ?**

Pour l'instant, il n'est ni nécessaire, ni possible d'évaluer le travail de l'élève au domicile et de renseigner le LSU, les conditions pour chacun et chacune étant très différentes. Les modalités seront à imaginer lors du retour à la scolarisation. Nous devons nous préparer à une progression pédagogique, cette fin d'année si c'est possible et certainement en début d'année prochaine prenant en compte ces temps de fermeture des écoles.

- **Comment guider les parents afin d'obtenir un travail conforme à mes attentes ?**

Le travail effectué à la maison ne peut pas être conforme à nos pratiques et exigences professionnelles, il faut y renoncer. Les parents ne vont ni « enseigner », ni « évaluer », ils vont accompagner et superviser le travail autonome de leur enfant.

Les conseils et modalités de guidage pour les familles doivent être formulés systématiquement avec prudence, sous forme de conseil (« vous pouvez », plutôt que « vous devez » ; « il est possible de »... plutôt que « il faut », par exemple), afin de ne jamais être perçues comme des injonctions ; ces conseils ne peuvent concerner que

les activités scolaires proposées et ne pas risquer d'être perçues comme injonctives pour l'organisation familiale.

Je conseille de s'adresser majoritairement aux élèves, pour les guider dans ce travail autonome, et de proposer des possibilités de planification ( cf. document proposé) afin de varier les activités tout au long de la journée et de la semaine ; des conseils et consignes de présentation du travail écrit ; des conseils et consignes pour agir si l'enfant ne comprend pas ce qu'il a à faire à la première lecture de la consigne (questions pour aider à cette compréhension de consignes / outils de référence : quoi chercher, comment s'y repérer ? / sollicitation de l'enseignant à distance à l'heure du rendez-vous en ligne si c'est prévu et sollicitation d'un adulte à la maison : formuler une question appelant une réponse courte pour ne pas en rester au « *j'ai rien compris* » spontané.